



Observatoire de la Corruption

Revue de presse hebdomadaire

DU 15 AU 21 MAI 2010

N° 108

Dans ce numéro :

MAROC	2 - 9
INTERNATIONAL	10
A SAVOIR	11

Cette revue de presse est préparée par l'Observatoire de la Corruption

Moralisation de la vie publique : bilan gouvernemental à mi-parcours

Le Premier ministre, Abbas El Fassi, a présenté, lundi 17 et mardi 18 mai 2010, le bilan du gouvernement à mi-mandat de l'actuelle législature, devant les deux chambres du parlement. Sa déclaration a fait l'objet de vives critiques de la part des partis de l'opposition qui ont interpellé le gouvernement sur les nombreuses insuffisances ayant marqué les deux années et demie d'exercice notamment en ce qui concerne la moralisation de la vie publique.

17/05/2010



Moralisation de la vie publique : 7000 personnes avaient été poursuivies dans des affaires de corruption fin 2009

Lundi 17 mai, présentant le bilan de l'action gouvernementale devant la Chambre des représentants, le Premier ministre Abbas El Fassi a indiqué que des projets de loi ont été élaborés pour consolider l'indépendance de la justice et la soumettre à un contrôle soutenu. Le Premier ministre a souligné que l'exécutif a intensifié ses efforts en matière de lutte contre la corruption, comme en témoigne le nombre de personnes poursuivies jusqu'à fin 2009 dans des affaires de corruption, qui a atteint 7.000. Néanmoins,

ces résultats demeurent en deçà des aspirations du gouvernement dans ce domaine qui est placé à la tête de ses préoccupations, a indiqué le Premier ministre, ajoutant que l'exécutif est déterminé à conférer une nouvelle dynamique à ce chantier vital qui requiert l'adhésion de tous. Le gouvernement-a-t-il encore dit, a élaboré une stratégie nationale de lutte contre la corruption ambitionnant la consécration du principe de transparence dans la gestion du service public.

18/05/2010



Bilan gouvernemental : les maux qui taraudent l'actuelle majorité

Aujourd'hui, tout le monde attend une clarification qui explique la différence entre les promesses de la déclaration gouvernementale et les réalisations sur le terrain. Pour un conseiller de l'opposition, les rapports accablants de la Cour des comptes suffisent à eux seuls de donner du fil à retordre à la majorité. Certains ont exprimé le manque, voire l'absence de fermeté de la part du gouvernement, pour que ces

rapports soient transmis à la justice. Sur le volet institutionnel, le chantier de la moralisation de la vie publique, hormis quelques actions éparses, n'a pas encore porté ses fruits. Les instances créées, que ce soit en matière de lutte contre la corruption ou dans le domaine de la concurrence, peinent toujours à apposer leurs empreintes. La dernière a perdu un temps précieux dans des conflits de prérogatives.

20/05/2010



Lutte contre la corruption : obligation d'afficher les procédures administratives

Dans une réponse à une question orale à la chambre des conseillers, le ministre délégué chargé de la modernisation des secteurs publics, M. Saâd Alami, a affirmé, mardi 18 mai à Rabat, que le gouvernement est déterminé, dans le cadre de son programme de lutte contre la corruption, à obliger les administrations à afficher les procédures administratives et à adopter la e-administration au niveau de la

communication, ainsi qu'à généraliser la mise en place d'un numéro vert pour communiquer les différentes informations aux citoyens. Le gouvernement, a-t-il affirmé, est conscient de l'importance qu'il y a à faciliter aux citoyens l'accès à l'information, aux données et aux documents en vue d'améliorer la relation citoyen-administration et à consacrer la transparence dans la gestion publique.

21/05/2010

LEMATIN · Déclaration gouvernementale : interventions musclées des parlementaires

Comme prévu, les interventions des groupes parlementaires de l'opposition en réponse à la déclaration du Premier ministre étaient on ne peut plus musclées. Le chef de l'exécutif et son équipe gouvernementale ont été confrontés, devant une poignée de parlementaires présents, à des critiques acerbes et

virulentes. Des remarques négatives pointant du doigt quelques faiblesses ont été également formulées par la majorité. On brandit la carte des rapports internationaux ayant trait à la transparence et à la lutte contre la corruption qui classent le Maroc dans les derniers rangs.

15 -17/05/2010



Ministère de la Justice : un service web pour recueillir les plaintes

Le ministère de la Justice vient de lancer un nouveau service sur son site web pour recueillir les doléances et plaintes des citoyens. Les justiciables peuvent, à travers ce nouveau service, déposer leurs plaintes et leurs doléances, ce qui leur épargnera l'effort de se déplacer au ministère, indique vendredi un communiqué de ce département. Cette nouvelle prestation permet également aux citoyens d'être au

courant des mesures prises au niveau du Centre de suivi et d'analyse des plaintes qui procédera à l'examen des doléances avant de les soumettre aux services concernés de ce département, ajoute-t-on. Cette nouvelle prestation s'inscrit dans le cadre du renforcement des outils de communication efficaces du ministère pour répondre aux questions et attentes des citoyens.

17/05/2010



Piratage informatique : tentative avortée au site du ministère de la Justice

Après le site du ministère de l'Energie et des Mines, c'est au tour du département de la Justice de faire l'objet d'une attaque de hackers. En effet, quatre présumés pirates informatiques ont été arrêtés la semaine dernière par la police judiciaire de Salé. Selon les premiers éléments de l'enquête, une bande de quatre jeunes, dont un mineur, a été interpellée dans un cybercafé de l'ancienne médina de Salé. Le groupe est composé d'un lycéen, un chômeur et un employé de cybercafé. En fait, les quatre jeunes ont réussi à exploiter une faille du site du département de la Justi-

ce. Résultat : le contenu de toute une page du site officiel a été détérioré et modifié. « Des mots injurieux ont remplacé le contenu original de cette page web », confie-t-on auprès du ministère. Cependant, des ingénieurs informaticiens du département de Mohamed Naciri ont réussi à déjouer l'attaque et à déterminer les coordonnées, l'adresse IP en l'occurrence des quatre hackers-amateurs. Aussitôt contactée, la police judiciaire a localisé et interpellé la bande.



Une commission d'enquête de la Cour régionale des comptes à l'arrondissement

Des juges de la Cour régionale des comptes de Casablanca ont effectué, jeudi 13 mai, une visite surprise à l'arrondissement Al Fida afin d'auditer des comptes et des marchés financiers relatifs aux précédents exercices (2007-2008-2009). Ils ont tenu des réunions avec

les responsables de l'arrondissement notamment les chefs des services chargés de la gestion financière et des ressources humaines, en vue d'enquêter sur plusieurs irrégularités et dysfonctionnements qui ont été constatés par le conseil actuel.



Rachid Filali Meknassi : « sans pouvoir d'enquête, la déclaration de patrimoine reste une simple formalité »

Dans un entretien accordé au quotidien « Assabah », le secrétaire général de Transparency Maroc, M. Rachid Filali Meknassi, a affirmé qu'en l'absence d'une instance chargée du contrôle de l'application des dispositions de la loi sur la déclaration obligatoire de patrimoine, cette déclaration est une simple formalité sans caractère répressif. Il a indiqué qu'une telle instance devrait disposer des

moyens humains et matériels nécessaires pour assurer pleinement sa mission qui consisterait à recueillir toutes les déclarations, suivre l'évolution des patrimoines des personnes concernées et mener des enquêtes pour s'assurer de la véracité des déclarations.

18/05/2010

**Audition du président du conseil municipal de Ben Ahmed et deux de ses adjoints pour falsification d'un permis de construire**

Les éléments de la gendarmerie royale de Settât ont interrogé récemment le président du conseil municipal de Ben Ahmed, dans la province de Settât, et deux de ses adjoints, dans le cadre d'une enquête relative à une affaire de falsification de permis de construire. Cette enquête a été diligentée à la suite d'une dénonciation anonyme adressée au procureur du tribunal de première

instance, accusant le premier adjoint d'avoir délivré un permis de construire antidaté contre une somme d'argent. Pour appuyer ce document, le premier adjoint aurait établi un autre permis qu'il a fait signer par l'adjoint chargé de l'urbanisme. Une fois informées, les autorités locales ont saisi le président du conseil municipal pour lui demander d'annuler le permis en question.

**Le patrimoine des ministres sous le contrôle**

Le premier ministre a demandé aux membres de son gouvernement et aux hauts fonctionnaires d'effectuer la déclaration obligatoire de patrimoine. A cet effet, Abbas El Fassi a adressé un écrit aux personnes concernées précisant la valeur minimale des biens meubles et immeubles devant faire l'objet de déclaration conformément au décret 2.09.207. La loi sur la déclaration

obligatoire de patrimoine prévoit des sanctions en cas de fausse déclaration ou de non renouvellement de la déclaration qui peuvent aller de la révocation du fonctionnaire ou de l'agent public à une amende allant de 3.000 à 15 000 DH pour toute personne concernée par la déclaration obligatoire de patrimoine n'ayant pas respecté les délais prescrits.

**L'augmentation des salaires des agents de police ne suffira pas à éradiquer la corruption**

Le quotidien « Assabah » a publié un dossier spécial consacré au nouveau statut des fonctionnaires de la Direction Générale de la Sûreté Nationale, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la situation financière des agents de police et son impact sur la moralisation de la profession. Ce nouveau statut prévoit de nouvelles dispositions relatives à la promotion et aux indemnités de fonction ainsi qu'une augmentation des salaires des agents de police. « Assabah » se

demande si ces nouvelles mesures seront suffisantes pour éradiquer la corruption qui gangrène la profession. Selon des déclarations d'agents de police recueillies par le quotidien, l'augmentation des salaires à elle seule ne peut enrayer ce phénomène, elle doit être accompagnée de mesures répressives à l'encontre des agents corrompus et d'actions d'accompagnement visant l'ancrage des valeurs d'éthique en vue de préserver la réputation de la profession.

19/05/2010

**Transparency Maroc: les sites web gouvernementaux sous la loupe**

Transparency Maroc se prépare à lancer un audit des sites gouvernementaux et des organismes publics sur internet. Saad Filali Meknassi, chargé de ce projet, explique les objectifs de cette opération et la manière de la mettre en œuvre. Dans un entretien accordé au journal « Le Matin », S. Filali a affirmé que « l'intérêt de ce travail est de faire un état des lieux du niveau d'accès aux informations gouvernementales relatives aux services publics. L'idée est de savoir si les sites web répon-

dent aux demandes des citoyens en fournissant une information utile et de qualité ». « L'intérêt de ce travail est aussi de mettre en exergue les défaillances des différents dispositifs d'information actuels et d'inviter, sur cette base, les administrations à améliorer la qualité et l'utilité de l'information diffusée. L'accessibilité reste aussi une question fondamentale », a-t-il ajouté.

(L'intégralité de cet article est disponible sur le lien : <http://transparencymaroc.ma/uploads/echos/184.pdf>)

19/05/2010

DIVERS



Huit ans de prison pour un ancien député impliqué dans un réseau de trafic de cocaïne

La Chambre criminelle de la Cour d'appel de Casablanca a condamné, le 17 mai, l'ancien parlementaire Mohamed Jouahri, surnommé « Rais », du parti du Rassemblement National des Indépendants (RNI) et trois autres personnes à 8 ans de prison ferme et à une amende de 20 000 DH pour leur implication dans un réseau de trafic de cocaïne. Sept autres

membres de ce réseau ont été condamnés à 5 ans de prison ferme chacun et à une amende de 50 000 DH. Quatre personnes ont été condamnées à des peines allant de 10 mois à 4 ans de prison ferme et à des amendes allant de 20 000 à 40 000 DH. Le tribunal a acquitté trois autres personnes poursuivies dans le cadre de la même affaire.



Justice : des hackers condamnés

La chambre pénale du tribunal de première instance de Rabat a condamné trois individus poursuivis pour « intrusion dans les systèmes de traitement automatisé de

données d'établissements publics marocains et étrangers » à des peines allant de 8 mois à un an et demi de prison ferme, assortie d'une amende de 500 DH chacun.



Les scandales de clientélisme dans le gouvernement d'Abbas El Fassi

Les scandales de clientélisme et de népotisme dans le gouvernement d'Abbas El Fassi se suivent et se ressemblent. Plusieurs ministres, anciens et actuels, ont placé leurs proches dans des postes de responsabilité importants, même s'ils n'ont pas les qualifications et l'expérience requises. Le quotidien « Annahar Al Maghribiya » cite quelques exemples de nominations de certains proches de membres du gouvernement et le quotidien promet d'en révéler les

noms dans une prochaine édition. Il rappelle à cet égard le constat de Transparency international qui a affirmé dans un nouveau rapport que la faiblesse du contrôle du pouvoir exécutif au Maroc entrave la lutte contre la corruption et freine le développement économique, en soulignant que le népotisme, le clientélisme et la corruption sont des phénomènes banalisés au Maroc à tel point qu'ils sont largement admis dans la société.

20/05/2010

LesEchos Naciri défend la déclaration de patrimoine

Le ministre de la communication, porte-parole du gouvernement, Khalid Naciri, a affirmé, mercredi 19 mai à l'issue du conseil de gouvernement, que la loi sur la déclaration de patrimoine contient des dispositions visant à consacrer le principe de la transparence. Ce genre de loi fournit « un

cadre de mise en œuvre des stratégies de l'Etat de droit, dans le cadre de la transparence requise », a-t-il dit. Naciri a également indiqué que le gouvernement veille au respect et à l'application de cette loi à travers les mécanismes de contrôle et de répression qu'elle prévoit.



Licenciement du directeur général du groupe « Al Omrane » à Marrakech

Selon des sources bien informées, le directeur général d'Al Omrane à Marrakech, El Khatib Lahbil, vient d'être licencié à la suite des nombreux dysfonctionnements enregistrés dans les domaines de l'immobilier et de l'urbanisme. Selon le quotidien « Al Massae » le ministère de l'intérieur serait à l'origine de ce licenciement, après la nomination du nouveau wali de la ré-

gion, Mohamed Mhidia, qui a dénoncé à plusieurs reprises les irrégularités et les dysfonctionnements pratiqués par certains établissements immobiliers sans les nommer. Ce licenciement intervient quelques jours après qu'une affaire de cession de lots de terrains à des prix dérisoires à 33 élus communaux à Essaouira ait été révélée, cession qui a provoqué de vives protestations.

20/05/2010

DIVERS

Arrestation d'un officier de police et de deux inspecteurs pour falsification d'un constat d'accident de la route

Le Procureur général près la Cour d'appel de Rabat, a ordonné le placement en garde à vue d'un officier de police, de deux inspecteurs du service des accidents de la circulation ainsi que d'un élément de la brigade de police à moto dénommés « Aigles » et de trois témoins dont deux femmes. Ils sont accusés de falsification des faits relatifs à un accident ayant entraîné la mort d'un agent des renseignements généraux. La victime a été heurtée sur la voie publique par une voiture roulant à grande vitesse, conduite par un hom-

me d'affaire de Rabat. Le constat de police a été falsifié après l'intervention de personnes influentes, pour transformer l'accident en suicide avec de faux témoignages. Le policier interpellé a reconnu avoir agi sur instruction de l'un de ses supérieurs. Cette affaire a été déclenchée par une plainte déposée auprès de hauts responsables au ministère de l'intérieur et à la Direction Générale de la Sûreté Nationale, par la veuve de la victime qui a écarté la possibilité de suicide de son défunt mari.

21/05/2010



Gestion communale : 45 révocations et suspensions de présidents et vice-présidents de conseils communaux

Le nombre de mesures de révocation et de suspension prises à l'encontre de certains présidents et vice-présidents de conseils communaux a atteint 45 cas durant le dernier mandat, a affirmé mercredi 19 mai, à Rabat le ministre de l'Intérieur, Taïeb Cherkaoui. En réponse à une question orale à la Chambre des représentants sur les dysfonctionne-

ments dans la gestion au niveau des collectivités locales, M. Cherkaoui a relevé, au sujet des infractions commises par les présidents ou les vice-présidents des conseils communaux, que le ministère a pris les mesures disciplinaires prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants sur la base des rapports des Cours régionales des comptes.



Démantèlement d'un réseau spécialisé dans l'escroquerie, le faux et l'usage de faux

La gendarmerie royale à Agadir a démantelé récemment une bande spécialisée dans l'escroquerie et le faux et usage de faux, composée de cinq éléments ayant à leur actif plusieurs affaires d'escroquerie dont le montant s'élève à 4.500.000 dirhams. Les membres de cette bande ont été arrêtés et présentés à la justice, à la suite

d'une enquête diligentée vendredi 14 mai 2010. Ils confectionnaient de fausses cartes d'identité nationale moyennant la somme de 3.000 Dirhams chacune, pour l'ouverture de comptes bancaires et la création de sociétés fictives au moyen desquelles ils concluaient des transactions commerciales.



Ahmed Chami s'attaque aux hackers

Le gouvernement compte s'attaquer sérieusement à la cybercriminalité. Le département des nouvelles technologies de l'information s'apprête, en effet, à mettre en ligne un portail dédié à la sécurité des systèmes d'information (SSI). En plus du volet de sensibilisation et de formation aux meilleures pratiques en la

matière, le site offrira aux utilisateurs, aussi bien les administrations que les entreprises privées, des prestations interactives concrètes. Ils pourront ainsi signaler les incidents dont ils sont victimes, bénéficier de l'accompagnement pour les gérer ou encore de support en ligne pour faire face à des attaques.

DIVERS

21/05/2010



Renvoi de l'affaire du marché de gros de Casablanca au 8 juillet

Jeudi 20 mai, la chambre criminelle de la Cour d'appel de Casablanca, a reporté le procès de la première affaire du marché de gros de Casablanca au 8 juillet pro-

chain. Trois inculpés, sur les 26 en liberté provisoire poursuivis dans le cadre de cette affaire, ne se sont pas présentés à la barre des accusés.



Khouribga : grosses anomalies dans la gestion communale

La Cour régionale des comptes de Settat a relevé de nombreuses anomalies dans l'exécution des dépenses publiques dans la commune urbaine de Khouribga. Il s'agit en premier d'anomalies observées dans le marché relatif aux travaux d'aménagement des voiries de la ville. Le montant du marché est de près de 15 millions de DH. Le volume des travaux réalisés selon le décompte général définitif a atteint 9,585 millions de DH. Mais l'examen des pièces relatives à ce marché a permis de relever l'établissement de fausses pièces.

(...) Pire encore: les magistrats ont constaté que des transactions ont été conclues avec un membre élu du Conseil communal en violation des dispositions de la Charte communale. La Commune urbaine de Khouribga a, en effet, confié l'exécution de dépenses par voie de bons de commande d'un montant de 536.730 DH à une société dont des parts sociales revenaient à un conseiller communal. C'est ce qui constitue une violation des dispositions de l'article 22 de la loi 78-00 relative à la Charte communale.



 Annonce de la création de l'Observatoire marocain pour la défense des droits de l'électeur

La création de « l'Observatoire marocain pour la défense des droits de l'électeur » a été annoncée officiellement mercredi 19 mai à Rabat. Instance civile indépendante, cette nouvelle structure vise à informer l'électeur de ses droits, de ses obligations et de son rôle dans le développement démocratique et socio-économique, à sensibiliser les citoyens à la nécessité

de la participation politique et à faire face à la désaffection, notamment à travers l'observation des élections et l'élaboration de rapports périodiques d'évaluation. Cet observatoire a été créé pour défendre les droits de l'électeur et créer un mécanisme civil pour le suivi et le contrôle des instances élues ainsi que pour la moralisation de la vie politique.



Le juge d'instruction interroge plusieurs agents de la Sûreté et de la douane dans le cadre d'une affaire de trafic de drogue à Nador

Un juge d'instruction de la Cour d'appel de Casablanca a interrogé, jeudi 20 mai, plusieurs agents d'autorité, dont un caïd ainsi que de nombreux agents de la police et de la douane, à la suite du démantèlement d'un réseau de trafic de drogue la semaine dernière à Nador. Plus de 7 tonnes de stupéfiants destinés à l'Europe ont été saisies. Selon des sources bien informées, les individus interpellés ont dénoncé plusieurs personnes qui seraient impliquées, dont des

agents d'autorité et d'autres personnes en fuite dont les noms n'ont pas été révélés pour préserver le secret de l'enquête de la brigade nationale de la police judiciaire. Plus de 40 personnes auraient été concernées par l'enquête avant d'être déférées devant le juge d'instruction. Selon des sources sécuritaires bien informées, la Direction Générale de la Sûreté Nationale, aurait pris de mesures provisoires à l'encontre des agents soupçonnés dans cette affaire, en attendant la fin de l'enquête.

21/05/2010

DIVERS

مغرب اليوم Des ministres derrière les barreaux

L'hebdomadaire « Maghreb Al yaoum » a publié un dossier consacré aux affaires des anciens ministres et hauts responsables inculpés dans des procès de corruption, détournements, clientélisme, enrichissement illicite et abus de pouvoir durant les années 70 au Maroc. L'hebdomadaire rappelle les fondements juridiques de ces procès qui se sont

déroulés devant la Cour spéciale de justice, dissoute depuis. Ces procès avaient révélé à l'époque l'étendue de la corruption, du clientélisme, de l'abus de pouvoir et des détournements de fonds publics. En 2008, les deux chambres du parlement ont adopté une loi relative à la création d'une Haute cour, spéciale pour les ministres, qui n'a pas encore vu le jour.

18/05/2010

Aujourd'hui la Chine

14 ans de prison pour l'ex-homme le plus riche de Chine

Le fondateur de la plus importante chaîne de distribution d'appareils électriques de Chine a été condamné mardi à quatorze années de prison ferme. La deuxième cour intermédiaire du Peuple de Pékin, où le procès s'est déroulé le 23 avril, a rendu son verdict et jugé Huang Guangyu, fondateur de Gome, coupable de délit d'initié, d'opérations de change illégales et de cor-

ruption. Il devra par ailleurs payer une amende de 600 millions de yuans (69 millions d'euros) et se verra saisir 200 millions de yuans (23 millions d'euros) d'actifs. Les groupes Gome et Pengrun, une société spécialisée dans les investissements immobiliers, sont condamnés à payer respectivement 5 millions de yuans (576 000 euros) et 1,2 million de yuans (138 000 euros) d'amendes.

Le Monde Accusation de corruption : la FIFA ouvre une enquête

Sa démission, rendue officielle dimanche 16 mai, n'y changera rien. Le désormais ex-président de la Fédération anglaise de football (FA) fera bien l'objet d'une enquête de la part du comité d'éthique de la FIFA. C'est en tout cas ce qu'a affirmé le secrétaire général de l'instance internationale, Jérôme Valcke, ajoutant que les allégations contenues dans un article du Mail on Sunday étaient « folles ». Lors d'une conversation privée avec une ancienne collaboratrice, dont les propos ont été révélés par le Mail on Sunday, Lord Triesman aurait accu-

sé de corruption la Russie et l'Espagne, deux pays concurrents de l'Angleterre pour organiser les Coupes du monde 2018 et 2022. Selon le tabloïd britannique, Triesman aurait déclaré que l'Espagne comptait corrompre des arbitres pendant la prochaine Coupe du monde et offrir son soutien à la Russie pour 2022 si elle l'y aidait. « Nous examinerons la question le plus vite possible », a déclaré M. Valcke, ajoutant qu'il espérait que le comité éthique rendrait des conclusions avant le début du Mondial en Afrique du Sud, le 11 juin prochain.

19/05/2010

Europe1 Medvedev: La corruption « menace l'État »

Dmitri Medvedev a déclaré mercredi à des dirigeants de la société civile que la corruption endémique dans le Nord-Caucase menace la sécurité dans l'ensemble du pays. Le président russe, qui s'est engagé à lutter

contre la corruption lors de son arrivée au pouvoir, il y a deux ans, a reconnu que ce fléau existait dans toutes les régions. Mais selon lui, il « aide directement les séparatistes et les tueurs qui opèrent dans le Nord-Caucase ».

20/05/2010

Aujourd'hui la Chine

Chine/corruption: 3000 officiels accusés

Quelque 3.000 responsables officiels chinois ont été poursuivis pour de la corruption liée au secteur de la construction et de l'immobilier en plein boom, entre octobre et avril derniers, a annoncé aujourd'hui le ministère chinois de la Supervision. Au total 5.241 responsables

ont fait l'objet de sanctions disciplinaires du parti et 3.058 ont fait l'objet de procédures judiciaires pour corruption ou manquements dans des dossiers de construction, a précisé le vice-ministre Hao Mingjin, cité par Chine Nouvelle.

Transparency Maroc lance le Prix de l'intégrité

L'association marocaine de lutte contre la corruption Transparency Maroc se propose de récompenser une action ou une initiative spécifique prise par une ou plusieurs personnes ou organisations et qui constitue une contribution crédible à la lutte contre la corruption et à la promotion de la culture de la transparence.

Le Prix de l'Intégrité consiste en un trophée et une participation à une cérémonie publique de remise du prix rassemblant une grande variété de personnes et d'institutions qui constituent ou soutiennent le mouvement de lutte contre la corruption. Les nominations, qui peuvent être faites par n'importe quelle personne ou organisation, seront reçues jusqu'au 30 juillet 2010 et les résultats du Prix de l'Intégrité seront annoncés le 9 décembre 2010, à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre la corruption.

Pour plus d'information sur le règlement et les conditions de participation, veuillez consulter le lien suivant: www.transparencymaroc.ma

Contact :

TRANSPARENCY MAROC

Observatoire de la Corruption

Résidence Kays, Immeuble D,

Rue Oum Errabiaa, App 14, Agdal

Rabat

Tél : +212 5 37 77 80 01

+212 5 37 68 62 63

Fax : +212 5 37 68 36 82

Courriel : observatoire@transparencymaroc.ma

Site : www.transparencymaroc.ma